

Formation « Retisser le collectif de travail dans un contexte de sortie de crise Covid et d'évolution des modes de travail »

Public : Les managers du MAA

Programme : Cette formation animée par l'IAPR (Institut d'Accompagnement Psychologique et de ressources) est articulée autour de deux parties.

1. Un webinaire d'introduction d'1h30 prévu le 30 septembre 2021. Il est composé de 4 séquences de 10 /15 mn durant lesquelles seront abordés :

- **Les nouvelles règles du travail au MAA** (phases de retours en présentiel depuis juin, dispositif transitoire à compter d'octobre dans l'attente de l'accord de télétravail ...) et ses conséquences sur le mode d'organisation des agents
- **Les dispositifs permettant de retisser le lien.** Le prestataire pourra notamment évoquer les ateliers qui seront proposés à l'issue du webinaire aux managers,
- **Le rappel des dispositifs existants** (numéro vert et bleu) **et des personnes ressources** au MAA (médecins du travail, ASS, ISST, IGAPS, ...)

Ce webinaire sera animé en live par un psychologue de l'IAPR avec un appui du Bureau de la formation continue et du développement des compétences. L'intervenant pourra répondre en live à une sélection de deux à trois questions. Il sera ouvert à l'ensemble des managers du MAA.

2. Des ateliers d'échange de pratiques programmés d'octobre à décembre 2021 : Chaque session se compose de **2 séances d'1h30**.

Une session s'adresse à un groupe de 12 personnes maximum (de même niveaux hiérarchiques)

Les grandes thématiques suivantes seront abordées lors des groupes d'échanges pratiques notamment les enjeux des nouveaux modes de travail dans la durée suite à l'expérience des mois passés.

- **Séance n°1:**
 - *Sérier et évaluer les spécificités de chaque participant*
 - *Ouvrir la discussion pour mutualiser les pratiques de chacun*
 - *Capitaliser sur ces échanges pour offrir ressources et leviers d'actions individuels*
- **Séance n°2:**
 - *Rappeler le contexte avant la crise (enjeu lié à la transformation de la fonction publique) - Conséquences organisationnelles (effets individuels et collectifs)*
 - *Repenser le collectif de travail*
 - *Concilier les demandes des agents avec les exigences institutionnelles*
 - *Rappeler le dispositif de soutien psychologique existant au MAA*

Pour s'inscrire au webinaire et aux ateliers d'échanges de pratiques, veuillez suivre le lien suivant :

<https://infoma.agriculture.gouv.fr/Management,471>